

# SPORTS

sport.union@sonapresse.com

## CAN 2023/Stage d'arbitrage : trois Gabonais présélectionnés

IL s'agit de Pierre Atcho, Tanguy Mebiame (central) et Boris Ditsoga (assistant).



Photo: DR

**Tanguy Mebiame fait partie des trois arbitres gabonais présélectionnés par la CAF.**

PSNB  
Libreville/Gabon

LES éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations "Côte d'Ivoire-2023" achevées, la Confédération africaine de football (CAF), l'instance faîtière du football continental, a communiqué, le

13 septembre dernier, la liste des arbitres présélectionnés devant prendre part à un stage dans quelques jours en prélude à la phase finale de Can 2023 qui se déroulera du 13 janvier au 11 février 2024.

Figurent sur la liste des 69 sélectionnés (32 directeurs de jeu, 33 assistants et 4 ar-

bitres VAR), trois arbitres gabonais : Pierre Atcho, Tanguy Mebiame (central) et Boris Ditsoga (assistant). À l'issue de ce stage, dont la date et le lieu n'ont pas été dévoilés, seront retenus les arbitres qui officieront lors de la phase finale de

la prochaine CAN.

Il faut espérer que Pierre Atcho, Tanguy Mebiame et Boris Ditsoga fassent bonne impression. C'est également une belle opportunité pour les trois représentants gabonais de participer à la grande-messe du football

africain au pays des Éléphants.

Il convient de rappeler qu'en 2023, Pierre Atcho et Boris Ditsoga ont participé au dernier Championnat d'Afrique des nations (Chan) en Algérie. Le premier a même dirigé

la finale entre le Sénégal et l'Algérie. Pour sa part, Tanguy Mebiame a participé à la CAN U20 organisée en Égypte. Une belle récompense pour l'arbitrage gabonais qui ne cesse de gagner des points au niveau africain et mondial.



COMMISSION BANCAIRE DE  
L'AFRIQUE CENTRALE  
Secrétariat Général

### SEMINAIRE DE DIFFUSION DU NOUVEAU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE RELATIF AUX CONDITIONS D'EXERCICE ET DE CONTRÔLE DE L'ACTIVITE DE FINANCE ISLAMIQUE DANS LA CEMAC

(N'Djamena, le 10 août 2023)

#### COMMUNIQUE FINAL

Le séminaire de diffusion du nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la CEMAC, organisé par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), s'est tenu le 10 août 2023, à l'hôtel Radisson Blu de N'Djamena, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Président de la COBAC et Gouverneur de la BEAC. Cette rencontre a eu pour objet de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux de ce nouveau dispositif et à faciliter une meilleure appropriation de ces textes par l'ensemble des acteurs de ce secteur.

Ont également participé à ce séminaire : Monsieur Michel DZOMBALA, Président suppléant de la COBAC et Vice-Gouverneur de la BEAC; Monsieur Maurice Christian OUANZIN, Secrétaire Général de la COBAC; Monsieur Antoine TRAORE Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (CB-UMOA); Monsieur Marcel ONDELE, Secrétaire Général Adjoint de la COBAC; Monsieur BELLO DANBATTI LAWAL, Secrétaire Général de l'Islamic Financial Services Board (IFSB) ; les représentants des organes de supervision bancaire étrangers; des autorités monétaires nationales; des autorités nationales du culte musulman; de la BEAC, de la BDEAC, de la COSUMAF, de la CIMA, des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit et de Microfinance (APEC et APEMF) de la CEMAC et des dirigeants des établissements de crédit et de microfinance de la CEMAC, ainsi que leurs commissaires aux comptes.

Après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants, Monsieur Maurice Christian OUANZIN, dans son mot introductif, a présenté le processus qui a conduit à l'élaboration du dispositif réglementaire relatif à l'activité de finance islamique dans la CEMAC. Le nouveau cadre réglementaire comprend un règlement CEMAC et huit textes d'application COBAC. Monsieur OUANZIN a conclu son propos en indiquant que ces textes visent à promouvoir le développement de la finance islamique dans un cadre approprié dans la CEMAC.

Par la suite, le séminaire a été ouvert par Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI qui, dans son

discours, a présenté les grandes lignes de ce dispositif et le contexte ayant présidé à son élaboration. Il a précisé que l'encadrement de ce secteur dans la CEMAC découle, notamment du besoin d'offrir à la clientèle de confession musulmane et non musulmane des produits et services financiers conformes aux exigences de la charia. Le Président a décliné les thématiques principales du séminaire exposées en trois thèmes : (i) les principes de la finance islamique et le nouveau cadre réglementaire CEMAC; (ii) la supervision et la conformité des activités de finance islamique : regards croisés des autorités de régulation et (iii) l'état des lieux et les défis de la finance islamique dans la CEMAC. Puis, il a émis le vœu que les débats soient riches et fructueux en conclusion de son propos.

Les différentes communications ont permis, entre autres, de présenter les produits et services de la finance islamique et leur commercialisation, la mise en œuvre des dispositifs de conformité ainsi que les difficultés, les défis et les attentes des établissements de crédit.

Au terme de ces présentations, les panélistes ont abondamment échangé avec les participants, notamment sur les modalités d'agrément et d'autorisation des établissements islamiques : la comptabilisation des opérations liées à l'activité de finance islamique; la distinction entre le droit musulman et le droit bancaire de la CEMAC; la séparation des activités de la finance islamique et celles de la banque conventionnelle; l'indépendance du comité charia interne et de ses membres dans l'exercice de leur fonction; l'assurance dans la finance islamique; la problématique du refinancement des établissements islamiques et le traitement fiscal des opérations de finance islamique.

Fait à N'Djamena, le 10 août 2023  
Pour la Commission Bancaire,  
Le Président,

  
ABBAS MAHAMAT TOLLI

## Sporting club bastiais : Jordy Ella à l'essai



Photo: SAWADOGO Boukary

**Jordy Ella (balle au pied) pour une autre chance du côté de Bastia.**

W.N.  
Libreville/ Gabon

APRÈS des essais infructueux au Racing club de Lens (L1) il y a quelques semaines, l'international gabonais des moins de 23 ans, Jordy Ella, ancien so-

ciétaire de l'Union sportive de Bitam (USB) et de Mangasport, a posé ce week-end ses valises en Corse. Précisément à Bastia où il doit passer à partir de lundi 18 septembre des essais au Sporting club bastiais, actuel 6e au classement général de Ligue 2.